

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Programme de subvention pour bus électriques et hybrides

Le programme comprend l'exploitation de bus électriques et hybrides neufs. Les technologies de bus suivantes sont autorisées dans le programme :

- 1) Bus hybrides et bus hybrides diesel plug-in, y compris les bus avec prolongateur d'autonomie
- 2) Bus électriques sur batterie avec batteries à charge lente ou rapide. Le chargement des batteries peut être effectué par le biais de stations de recharge ou de recharges par opportunité.
- 3) Trolleybus hybrides (ou trolleybus à batterie) qui peuvent rouler au moins 30 km sans lignes aériennes et sont achetés pour remplacer les bus diesel conventionnels et pas pour remplacer les trolleybus conventionnels.

Les technologies suivantes et les modernisations d'anciens véhicules sont exclues:

- bus diesel ou à gaz conventionnels, y compris ceux utilisant du biogaz ou des biocarburants
- autobus dotés de la technologie « Mild Hybrids » ou « Compact Hybrids »¹
- Trolleybus conventionnels ne pouvant circuler sur le réseau de bus sans caténares
- Bus à hydrogène

CRITÈRES D'ADMISSION

- L'entreprise de bus prévoit l'utilisation des technologies de bus autorisées et inscrit les bus correspondants au programme («projet»).
- Le projet se situe en Suisse.
- À la date de l'inscription, le contrat d'achat pour les bus à intégrer au programme n'a pas encore été signé.
- Participation au suivi conformément à la description du programme².
- Les réductions d'émissions réalisées dans le cadre du projet sont transférées à myclimate et ne sont pas revendiquées d'une quelconque autre manière³.
- À la date de début du projet, aucune obligation juridique sous forme de contrat ou autre n'impose l'utilisation des technologies financées par ce programme sans recours à des subventions.

Je confirme que tous les critères d'admission sont remplis.

DÉTAILS DE L'ENTREPRISE (PARTICIPANT AU PROGRAMME)

Propriétaire et gérant de bus

¹ pas exemple Mercedes Citaro bus hybride

² https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/klima/klima-kop-bis-2016/0031_Programmbeschreibung_geschwaerzt.pdf.download.pdf/0031_Programmbeschreibung_geschwaerzt.pdf

³ selon guide de communication, https://www.myclimate.org/fileadmin/user_upload/Guide_de_communication_Programme_du_subvention_pour_bus_electriques_et_hybrides.pdf

Nom de l'entreprise de transport :

Rue et numéro :

Code postal et localité :

Personne de contact

Prénom/Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-Mail :

APERÇU DU PROJET

Veillez donner les détails connus au moment de l'inscription

Types de bus envisagé :

Début prévu de la réalisation du projet (mois/année) :
(Date de l'achat du (des) bus)

Début prévu de la mise en service (mois/année) :
(Date de la mise en circulation des bus)

Distance parcourue attendue annuellement
par bus (km) :

Percevez-vous d'autres soutiens financiers au travers de programmes de subvention fédéraux, cantonaux ou communaux : Oui Non

Nombre de bus prévu:
(Nombre de nouvelles acquisitions par année)

Année	Nombre de bus électriques	Nombre de trolleybus à batterie	Nombre de bus hybrides
2021			
2022			
2023			
2024			
2025			
2026			
2027			
2028			
2029			
2030			

CONDITIONS CONTRACTUELLES

En remplissant ce formulaire d'inscription vous soumettez une proposition formelle sur l'admission au programme de subvention pour des bus électriques et hybrides. myclimate traite toutes les données de manière confidentielle. Après vérification de l'inscription, myclimate conclut le contrat de participation avec le demandeur d'offre. L'éligibilité au financement d'un bus se base sur le règlement du programme approuvé par l'OFEV le 27 mars 2020⁴.

Le participant au programme informe myclimate des événements ou décisions qui entraînent des écarts par rapport aux informations fournies dans le formulaire d'inscription. Cela inclut l'inscription de bus supplémentaires qui n'étaient pas prévus au moment de l'inscription initiale ainsi que l'annulation de bus qui ne sont pas achetés contrairement à leur inscription.

INDEMNISATION ET PAIEMENT ANTICIPÉ

Le soutien est financé par la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK. Le nombre de bus qui peuvent être soutenus avec une indemnisation annuelle par le programme de subvention est illimité. L'indemnisation annuelle par bus dépend des réductions des émissions (tCO₂) effectivement attestés par l'OFEV. Elles sont calculées à partir de la différence entre les émissions produites par la motorisation diesel et par la motorisation alternative, ainsi qu'à partir des kilomètres parcourus effectifs.

Pour les **bus hybrides** en service jusqu'en 2030, l'indemnisation perçue est de CHF 112/tCO₂ sans paiement anticipé.

Pour les **trolleybus électriques et hybrides** en service jusqu'en 2030, l'indemnisation perçue est de CHF 200/tCO₂, éventuellement avec un paiement anticipé. Le paiement anticipé est de CHF 60 000 pour les bus électriques et de CHF 40 000 pour les trolleybus hybrides. Cette condition s'applique exclusivement aux bus articulés et uniquement pour l'achat (pas de leasing ou autre), dans la limite du contingent disponible. Le paiement anticipé est limité à un contingent de 100 bus électriques avec date d'achat (signature du contrat d'achat) entre le 1.1.2020 et le 31.12.2023 et 100 trolleybus à batterie avec date d'achat entre le 1.1.2021 et 31.12.2023.

Lieu, Date :

Signature :

.....

.....

Nom :

Fonction :

Veillez envoyer le formulaire d'inscription signé par e-mail à bus@myclimate.org.

Nous vous contacterons après réception et vérification du formulaire d'inscription. Nous répondons volontiers à vos questions par téléphone (044 500 43 50) ou par e-mail.

⁴ https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/de/dokumente/klima/klima-kop-bis-2016/0031_Programmbeschreibung_geschwaerzt.pdf.download.pdf/0031_Programmbeschreibung_geschwaerzt.pdf